



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2026

Convoqué le 20 janvier 2026, le Conseil d'Administration de l'École supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 29 janvier 2026 à partir de 14h30 en mode hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC

Dominique BRIAT

Chantal LELIEVRE

Rémi CHABRILLAT

Mathias BERNARD

Yannick GONZALEZ (Visio)

Forrest PATTERSON (Visio)

Maxime MARION

Michèle MARTEL

Amélie SOUNALET

Billye PALUCH

Charly DELPUECH

Anne FRACKOWIAK-JACOBS (Préfète), Anne NOUGUIER (DGCA), Aymée ROGÉ (DRAC ARA) sont représentées par Ubavka ZARIC (DRAC ARA) en visio-conférence

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Sondès EL HAFIDHI donne pouvoir à Isabelle LAVEST

Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE

Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Amélie SOUNALET

Membres excusés :

Jérôme AUSLENDER

ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice

Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale

Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance

Représentant-es des services :

Pierre PATUREAU MIRAND, Direction de la Culture – Clermont Auvergne Métropole

Introduction de la séance

La Présidente présente les délégations de pouvoir et les excuses des membres absent-es. Le quorum étant atteint, la séance du Conseil d'administration peut être ouverte.

L'ordre du jour est volontairement restreint mais revêt une importance particulière, puisqu'il porte sur le vote du Rapport d'orientation budgétaire (ROB).

La Présidente rappelle que des efforts importants ont été engagés depuis 2023. L'arrivée de Sandrine REBEYRAT a permis la mise en place d'outils de pilotage performants, offrant une vision à long terme et des capacités d'anticipation renforcées, contribuant à inscrire l'établissement dans une trajectoire jugée encourageante.

Isabelle LAVEST précise que le ROB définit les orientations et les ambitions du projet d'établissement, ainsi que les moyens que le Conseil d'administration est amené à voter pour atteindre ses objectifs. Il doit être élaboré avec la plus grande sincérité, au regard des capacités financières de l'école.

Validation du compte rendu du Conseil d'administration du 13 novembre 2025

Isabelle LAVEST demande aux administrateur-rices s'il y a des corrections ou des remarques à faire sur le compte rendu du dernier Conseil d'administration qu'ils et elles ont reçu.

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance du 13 novembre 2025 est validé.

RAPPORTS DÉLIBÉRATIFS

Budget : Rapport d'orientation budgétaire 2026

Le Rapport d'orientation budgétaire vise à définir les grandes orientations financières sur une année d'exercice, tout en s'inscrivant dans une perspective pluriannuelle, afin de permettre le pilotage du projet d'établissement sur la durée de l'accréditation. La prochaine accréditation interviendra à l'issue du processus d'autoévaluation HCERES conduit l'an dernier, marqué par la rédaction du dossier et les auditions du comité d'expert-es à l'automne 2025. À ce stade, l'école est en attente des retours du comité, qui permettront ensuite l'élaboration d'une note d'orientation qui sera soumise au Conseil d'administration de juin, présentant les grands axes du projet pédagogique.

Il est rappelé qu'il était indispensable de maîtriser la progression de dépenses devenues préoccupantes en 2023, et qui avait conduit à un ralentissement de la programmation pédagogique. Un travail de rééquilibrage budgétaire a donc été engagé afin de retrouver une situation ~~plus~~ stable. Cette maîtrise permet aujourd'hui d'envisager une relance encadrée de la programmation : reprise des invitations d'artistes, relance des voyages d'études et renforcement des partenariats.

Ce processus s'inscrit dans un temps long. Les équipes peuvent désormais s'appuyer sur des outils de pilotage consolidés, qui permettent d'ancrer le projet d'établissement sur des bases saines et d'envisager, à partir de maintenant, un déploiement durable et exigeant.

D'importants efforts ont été engagés en matière de clarification des besoins, d'anticipation, de modélisation budgétaire et de prospection. À titre d'exemple, en 2025, l'école a répondu à 18 appels à projets, dont seuls deux n'ont pas été retenus.

Cette dynamique a permis de renouer avec des projets d'envergure, notamment à l'international, à travers le programme PAUSE du Collège de France avec l'accueil d'un artiste en résidence, ou encore la participation de l'école à la Saison de la Méditerranée.

Elle a également favorisé le déploiement d'un programme post-diplôme dans le cadre du dispositif CulturePro. Ce projet prend la forme de résidences menées avec des partenaires du champ professionnel, tels que le FRAC, Boom'structur ou l'Agence d'urbanisme, notamment dans le cadre de la saison du pastoralisme. Ces collaborations offrent de nouvelles opportunités de développement de projets hors les murs.

Ces avancées sont d'autant plus importantes que l'année 2026 constitue une étape stratégique, marquée par l'ouverture d'un nouveau cycle d'accréditation et la mise en place d'un nouveau contrat pluriannuel. Celui-ci intégrera de nouveaux objectifs définis par le ministère de la Culture, complétés par des propositions de l'établissement, et soumis à discussion en Conseil d'administration. Comme le précédent, ce contrat sera déployé sur cinq ans, avec des bilans annuels permettant d'évaluer les progrès réalisés en matière de qualité pédagogique, d'accompagnement des parcours, d'insertion post-diplôme et de recherche.

Un travail collégial sera engagé afin de préciser ces orientations et de positionner le projet d'établissement. Par ailleurs, plusieurs chantiers structurels seront ouverts, notamment la révision des statuts de l'école et la réalisation de diagnostics sur le bâtiment, qui présente des signes de vieillissement. Les conditions de viabilité deviennent ponctuellement préoccupantes, ce qui rend ces travaux d'évaluation désormais indispensables.

L'année 2026 constitue une étape cruciale, le projet de l'école reposant en grande partie sur l'engagement et la stabilité des équipes. Les deux dernières années ont permis de structurer la politique de ressources humaines, tant en matière de consolidation des postes que de remplacement des personnels en disponibilité ou en arrêt maladie.

Un travail a également été mené sur les complémentarités entre les équipes et sur l'identification de certains besoins pédagogiques, comme ce fut le cas pour l'atelier volume, où des insuffisances importantes dans l'accompagnement ont été mises en évidence.

Le déploiement de cette politique RH s'est effectué à effectif constant, afin de préserver l'équilibre de la masse salariale. En revanche, les moyens ont été redéployés pour consolider les postes nécessaires, renforcer l'accompagnement des étudiant·es conformément aux exigences d'une école d'art, et réorganiser certaines missions à la suite de suppressions de postes. Cette redistribution a permis d'élargir certaines fiches de poste et d'offrir des perspectives d'évolution à plusieurs agent·es. Ce travail s'inscrit dans une dynamique de long terme, qui dépasse largement le cadre d'un seul exercice budgétaire ou d'un seul mandat de direction.

Dans le prochain budget, précise la directrice, une attention particulière est portée aux ressources humaines, considérées comme prioritaires, au même titre que la relance d'une activité pédagogique riche et stimulante et le renforcement des synergies partenariales.

Afin d'appuyer ces orientations, la Présidente rappelle que les dépenses de personnel représentent près de 70 % du budget de fonctionnement, ce qui implique une gestion particulièrement rigoureuse.

Sandrine REBEYRAT poursuit la présentation du Rapport d'orientation budgétaire en indiquant que l'établissement clôture l'exercice 2025 avec un résultat de fonctionnement en progression par rapport à l'année précédente, atteignant 470 000 €.

L'objectif poursuivi était double : relancer l'activité tout en reconstituant un fonds de développement, qui s'élevait à 220 000 € l'an dernier et restera à ce niveau l'an prochain.

En dépit d'une progression du résultat de fonctionnement reporté de 470 000 €, sa reconstitution ne progresse pas et devrait être stabilisée à environ 220 000 €. Cela s'explique par l'augmentation structurelle de la masse salariale cumulée sur plusieurs années, principalement absorbée par l'établissement sur ses fonds propres.

L'établissement aurait pu privilégier exclusivement le renforcement de sa trésorerie. L'option retenue consiste à ne pas opposer reconstitution du fonds de développement de l'activité (budget de financement de projets ou capacité de l'école à engager les dépenses dans le cadre d'appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt avant de percevoir les subventions obtenues).

La directrice propose au contraire de maintenir un fonds de financement des projets stable, dans le cadre d'une politique budgétaire prudente, tout en poursuivant la relance du projet d'établissement et le renforcement de la qualité de l'offre pédagogique. Il est ainsi proposé que l'écart entre l'excédent de fonctionnement et ce fonds de roulement soit réinvesti dans la pédagogie.

Isabelle LAVEST souligne enfin que ce fonds de financement de projets est stabilisé depuis deux exercices. L'enjeu principal consiste désormais à le préserver tout en garantissant la continuité de la programmation pédagogique, et des activités de recherche.

Yannick GONZALEZ s'interroge sur la question du bâtiment, constatant l'absence, dans le budget présenté, de lignes spécifiques dédiées à son entretien ou à sa réfection. La direction précise que ces éléments seront détaillés lors de la séance concernant le vote du budget primitif en mars 2026.

La Présidente informe l'assemblée que ce dossier fait actuellement l'objet de discussions avec la métropole, propriétaire du bâtiment. Un diagnostic est en cours de programmation, accompagné d'enveloppes budgétaires destinées à financer des études. Elle souligne toutefois que l'école ne figure pas parmi les priorités de la métropole dans le cadre de ses investissements pluriannuels. Néanmoins, elle confirme le lancement prochain d'un diagnostic portant à la fois sur la performance énergétique et sur les défauts structurels déjà identifiés.

Sandrine REBEYRAT précise qu'une ligne budgétaire est bien prévue pour la maintenance du bâtiment, couvrant les travaux d'entretien et de réparation courante relevant des obligations du locataire. Elle s'interroge cependant sur les limites de cette prise en charge, notamment en ce qui concerne les travaux de rénovation, de restauration ou d'adaptation, situés à la frontière entre entretien courant (20 000 € inscrits en fonctionnement) et interventions plus structurelles (35 000 € inscrits en investissement).

Ubavka ZARIC interroge la direction sur le niveau du fonds de roulement, exprimé en jours d'activité. Celui-ci correspond actuellement à environ deux mois de salaires.

Elle souhaite également obtenir des précisions sur l'excédent de fonctionnement de 470 000 €.

La directrice explique qu'il résulte à la fois d'économies réalisées, du maintien du fonds de roulement, et de financements obtenus dans le cadre d'appels à projets, dont certaines enveloppes ont déjà été perçues tardivement en 2025 mais seront mobilisées en 2026. L'excédent intègre ainsi environ 150 000 € de provisions constituées en 2025 pour des dépenses prévues en 2026.

Ubavka ZARIC exprime sa préoccupation quant à la capacité de l'établissement à maintenir ce niveau de réinvestissement dans les années à venir, notamment en cas de résultats défavorables aux appels à projets. La direction répond que les crédits issus de ces dispositifs sont projetés sur 2026, sur la base de projets dont la réalisation est assurée, et intégrés au budget en conséquence. Cette stratégie n'a pas d'impact sur les fonds propres de l'établissement. Elle précise par ailleurs qu'une politique de prudence sera maintenue, afin de ne s'engager que dans des projets bénéficiant de financements sécurisés.

Sandrine REBEYRAT souhaite également partager plusieurs points de vigilance susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement. Le premier concerne le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui correspond à la progression structurelle des rémunérations et représente une augmentation annuelle d'environ 3 %.

La directrice précise que ces 3 % représentent une augmentation structurelle annuelle d'environ 70 000 € par an, à laquelle s'ajoutent 40 000 € liés à la hausse du taux de cotisation à la CNRACL (augmentation de 3 points depuis 2025 et sur une période de 4 ans). Les charges de personnel augmentent ainsi mécaniquement de 110 000 € par an, un montant incompressible.

Les outils de pilotage mis en place par la direction sont fiables et il est désormais possible de disposer de projections précises concernant l'évolution de la masse salariale. La prévision élaborée pour 2025 présentait ainsi une différence de 5 000 € avec le réalisé.

Le principal enjeu à moyen terme concerne donc l'évolution du budget de fonctionnement et, plus particulièrement, le financement des salaires. Sans équipe, rappelle-t-elle, il ne peut y avoir d'école. Même si la situation actuelle demeure stable, un point de vigilance doit être posé, car un seuil de fragilité pourrait être atteint à court terme. Cette question devra être travaillée avec les tutelles afin de garantir durablement les missions de service public de l'établissement.

En tant que Présidente, Isabelle LAVEST estime essentiel que la métropole, principal financeur de l'EPCC, assume pleinement ses responsabilités. Elle rappelle qu'un engagement avait été pris dans le passé pour accompagner le GVT, engagement qui a été respecté pendant un temps, mais qui ne semble plus appliqué depuis 2018 au changement de direction.

Sous le contrôle de Pierre PATUREAU MIRAND, chargé de relayer cette situation auprès de la métropole, Isabelle LAVEST se montre relativement confiante. Elle souligne le caractère incompressible de ces charges et estime légitime que la collectivité soutienne l'école sur ce point. Elle propose l'envoi d'un courrier au Président avant les prochaines élections, ainsi qu'une alerte auprès des services concernés.

Pierre PATUREAU MIRAND précise qu'une réunion technique associant les services financiers, RH et d'ingénierie patrimoniale est programmée début mars afin d'aborder ces questions. Il rappelle toutefois le contexte contraint des finances publiques et souligne que les engagements passés s'inscrivaient dans une situation budgétaire différente, ce qui nécessitera sans doute une hiérarchisation des priorités.

Rémi CHABRILLAT suggère également d'interroger les autres financeurs de l'établissement, en présence de la représentante de l'État, estimant que les enjeux liés au GVT et au bâtiment concernent l'ensemble des partenaires.

Ubavka ZARIC précise, à ce sujet, que l'État ne peut pas s'engager sur la question du GVT, l'établissement employeur relevant de la fonction publique territoriale et les personnels étant des agent-es territoriaux. Concernant les écoles d'art territoriales, l'intervention de l'État porte principalement sur les accréditations. Elle se montre néanmoins attentive à la recherche de mécanismes de compensation entre financeurs, tout en indiquant qu'en l'absence d'informations sur le budget 2026, il est d'ores et déjà acquis qu'aucune augmentation n'est prévue.

Isabelle LAVEST informe le Conseil d'administration que la prise de fonction de Mme Aymée ROGÉ, nouvelle directrice de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, constituera une occasion d'aborder la situation de l'établissement et ses perspectives.

Sandrine REBEYRAT présente le détail des recettes de fonctionnement de l'établissement. Celles-ci se composent notamment de :

- 2 310 000 € versés par Clermont Auvergne Métropole ;
- 287 632 € de subvention de l'État, auxquels s'ajoutent 20 000 € dédiés à la structuration de la recherche, la compensation des droits d'inscription des étudiant-es boursier-es, le remboursement des frais de jury de diplômes, portant l'enveloppe globale à environ 360 000 €
- 150 000 € du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, correspondant à une subvention non soclée, auxquels s'ajoutent des financements obtenus dans le cadre d'appels à projets pour un montant total de 240 000 € ;

- 40 000 € de la Ville de Clermont-Ferrand, fléchés sur les cours publics ;
- 142 000 € issus de partenariats structurants (programme PAUSE, appels à projets avec l'UCA, ERASMUS, taxe d'apprentissage, ...) ;
- 50 000 € de la Fondation Michelin, soutien renouvelé pour les trois prochaines années ;
- Des subventions dédiées au dispositif La Balise, pôle d'éducation culturelle, notamment dans le cadre de la politique de la ville ;
- 82 000 € de recettes propres (droits d'inscription, cours publics, ateliers préparatoires, ...) ;
- 70 000 € de recettes d'ordre.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent ainsi à 3 740 000 €, incluant l'excédent 2025 de 470 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent avec ces recettes et se répartissent comme suit :

- 1 000 000 € de charges à caractère général ;
- 2 500 000 € de charges de personnel ;
- 240 000 € d'autres charges (licences, dotations aux amortissements, bourses pour les chercheur·ses et les étudiant·es en mobilité).

Concernant l'investissement, la méthodologie retenue vise à s'appuyer sur les réalisations passées et à maintenir des enveloppes stables afin de maîtriser les dépenses. Les recettes d'investissement s'élèvent à 205 700 €, comprenant :

- 50 000 € de subvention de Clermont Auvergne Métropole ;
- Un résultat d'investissement reporté estimé à 34 000 € ;
- 34 000 € de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de réhabilitation du jardin et des espaces de convivialité ;
- 87 000 € de recettes d'ordre.

Les dépenses d'investissement s'équilibrent avec ces recettes et concernent principalement l'acquisition d'un logiciel de gestion de la scolarité adapté aux besoins des écoles d'art, le renouvellement du parc audiovisuel, ainsi que le projet d'aménagement du jardin.

Isabelle LAVEST salue le travail soutenu mené par les équipes, en lien étroit avec les services de la métropole. Elle se déclare satisfaite de ce rapport d'orientation budgétaire, qui ouvre des perspectives positives pour l'établissement.

Sans autre remarque, le rapport d'orientation budgétaire est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

* * *

FOCUS : SANTE

Dans le cadre des focus présentés en conseil d'administration, les dispositifs mis en place à l'ÉSACM en matière de santé et de bien-être des étudiant·es et des personnels ont été présentés. Ces actions complètent les dispositifs proposés par l'UCA, notamment les services de santé universitaire et le service handicap.

Depuis 2020, l'école propose une permanence psychologique mensuelle assurée par une psychologue clinicienne indépendante, accessible directement aux étudiant·es dans un cadre confidentiel. En cas de situation urgente, cette dernière peut également être sollicitée par les équipes afin d'orienter les prises en charge.

Une cellule d'écoute, composée de membres volontaires étudiant·es et personnels formé·es, est également en place afin de proposer une écoute bienveillante, de prévenir l'isolement et d'orienter vers les dispositifs adaptés.

Des dispositifs de signalement existent pour le personnel, en lien avec le Centre de gestion, et pour les étudiant·es, avec un dispositif interne déployé depuis 2024-2025.

Par ailleurs, plusieurs actions complémentaires sont en cours de déploiement, notamment la création d'une salle d'écoute, l'expérimentation de temps calmes avant certains événements, ainsi que des formations pour le personnel aux premiers secours et aux premiers secours en santé mentale. Des groupes d'analyse de pratiques ont également été mis en place.

Des formations complémentaires sont envisagées, notamment sur les troubles du neurodéveloppement et la prévention du risque suicidaire.

La question de la santé étant étroitement liée à celle de la précarité étudiante, différentes actions solidaires ont été développées, dont l'installation d'un distributeur de protections périodiques gratuites, des partenariats avec l'épicerie solidaire Esope 63 et l'association Lieutopie.

L'amélioration de l'accès à une alimentation de qualité constitue un axe de travail prioritaire, avec des demandes de subvention prévues auprès de la Région et au titre de la CVEC pour développer des dispositifs de restauration solidaire et des paniers bio à destination des étudiant-es.

Isabelle LAVEST interroge les représentant-es étudiant-es sur la diffusion de l'information relative aux dispositifs existants. Billye PALUCH indique que ces informations sont communiquées en début d'année et relayées entre étudiant-es. Il est toutefois proposé de renforcer l'affichage, notamment à proximité de la bibliothèque et de la cafétéria. Une page dédiée est également disponible sur le site de l'école à destination de la communauté.

Dominique BRIAT souligne l'importance de ces initiatives, au cœur des enjeux étudiants. Elle informe par ailleurs que le CHU a constitué un groupe de travail autour de la santé mentale et invite l'école à s'appuyer sur cette ressource.

POINT D'INFORMATION

Sanction disciplinaire

Un conseil de discipline s'est tenu le 15 janvier 2026 afin d'examiner des faits impliquant un-e étudiant-e ayant tenu des propos abusifs et adressé des messages comportant des violences verbales, des insultes et des propos obscènes à l'encontre de membres de l'administration.

Cet-te étudiant-e avait déjà fait l'objet d'un blâme l'année dernière pour des faits de nature différente, assorti d'une mise en garde visant à préserver la sérénité au sein de la communauté scolaire. Malgré cet avertissement, les comportements inappropriés se sont poursuivis.

Au regard de ces éléments, le conseil de discipline a prononcé une exclusion définitive.

Synthèse des travaux du CSPVE du 22 janvier 2026

Le CSPVE, instance de gouvernance prévue par les statuts de l'école, a expérimenté en janvier une nouvelle formule visant à consacrer davantage de temps à l'élaboration collective et au débat. L'objectif est de problématiser les travaux de l'instance et de permettre aux équipes pédagogiques, administratives et techniques ainsi qu'aux étudiant-es d'échanger, d'identifier des enjeux et de définir des chantiers à déployer dans le cadre de la préparation à l'accréditation de l'établissement.

Des sujets « incontournables » ont également été abordés, tels que la composition des jurys de diplômes, la présentation des programmes internationaux (notamment l'accueil d'un artiste birman dans le cadre du programme PAUSE) et la programmation dans le cadre de la saison de la Méditerranée autour des archives dormantes avec Sido LASARI, chercheur de la Coopérative. Le programme *Art en territoire*, proposant des résidences post-diplômes, a également été présenté.

Synthèse des travaux de la CVP du 13 janvier 2026

La Commission Vie Professionnelle est le lieu de travail sur la politique des ressources humaines. Son fonctionnement se stabilise progressivement, permettant des débats apaisés et constructifs, favorisant la co-construction collective et la dimension pédagogique. Après avoir travaillé sur les lignes directrices de gestion, les prochains chantiers porteront sur le règlement intérieur, le Document Unique et la mise en œuvre d'un livret d'accueil.

La présidente souligne que l'installation de cette instance est très saine, grâce à un format à la fois décomplexé et formel.

ANdEA

L'Association nationale des écoles d'art et de design (ANdEA) traverse actuellement une crise importante. Lors des assises de Marseille, une manifestation militante a fortement perturbé la communauté et le fonctionnement de l'association.

Plusieurs directions d'école ont exprimé leur souhait de se mettre en retrait, voire de se retirer, en raison notamment du coût élevé de l'adhésion, d'une focalisation excessive sur les difficultés traversées par les écoles supérieures d'art plutôt que sur leurs dynamiques positives, d'une interrogation sur la vocation du réseau et encore du souhait de privilégier l'échelle territoriale.

L'ANdEA a pu sembler se concentrer de manière récurrente sur la crise des écoles d'art, alimentant une narration perçue comme dévalorisante, laissant peu de place aux perspectives positives, aux réussites étudiantes et aux projets porteurs. Cette analyse, selon Sandrine REBEYRAT, reflète un sentiment largement répandu au sein du réseau, contrastant avec le rôle historique de l'association comme espace d'échange, de fédération et d'entraide professionnelle sur des sujets de premier ordre.

À la suite de ces tensions, la co-présidence de l'ANdEA a démissionné. Un conseil d'administration provisoire a été mis en place et une consultation sera prochainement lancée afin de repenser les missions et le fonctionnement de l'association.

* * *

La date du prochain conseil d'administration avait été fixée en début d'année, mais elle coïncide avec les vacances scolaires. Compte tenu de l'importance de cette séance, consacrée notamment au vote du budget 2026, la Présidente propose de la reporter au jeudi 5 mars afin de garantir le quorum. Cette proposition est adoptée.

Isabelle LAVEST remercie les personnes ayant contribué à la préparation et à l'animation de ce conseil d'administration.

La séance est levée à 16h45.

Compte-rendu rédigé par Carole TILLY